

Interpellation

Jusqu'où va la générosité informatique de la ville ?

La ville de Lausanne à mis en place un projet de recyclage de ses ordinateurs dans le cadre des Emplois Temporaires Subventionnés (ETS) pour chômeurs. Le matériel collecté il y a quelques semaines est composé de :

- 3'500 PC, disque dur 30GB, mémoire vive de 520MB, écran plat de 17", lecteur DVD, souris, clavier.
- 600 portables, écran 15.4", wifi, lecteur DVD, avec docking station et si désiré également avec un écran plat de 17".

La ville offre les ordinateurs installés avec une licence XP, Linux étant possible aussi, Suite Open Office et d'autres logiciels libres à la demande comme par exemple antivirus. Les ordinateurs sont destinés à l'étranger mais les frais d'exportation doivent être pris en charge par l'association ou l'ONG désireuse de les acquérir.

Les ONG intéressées peuvent directement prendre contact avec une personne à la ville

Si le souhait de la ville de ne pas jeter purement et simplement du matériel informatique dépassé pour son usage mais pouvant encore servir est à saluer, cette action pourrait être moins empreinte de générosité qu'elle ne paraît. En effet, le cycle de vie d'un bien économique ne doit pas s'arrêter à sa production et son utilisation mais également à son élimination. Une économie durable ou circulaire ne serait pas concrétisée sans une prise en considération des opportunités et désagréments que peuvent offrir l'élimination d'un bien de consommation quel qu'il soit.

En complément à la question orale déposée il y a quelques semaines, mais qui n'a pas trouvé la réponse souhaitée, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels types d'associations ou d'ONG ont fait une demande à la ville pour acquérir des ordinateurs ? Y a-t-il eu plus de demande que d'offre ? Sur quelles bases (critères) le choix a-t-il été fait ? Et pourquoi ?
- Combien d'ordinateurs ont été finalement offerts ? Pour quel usage ? Dans quelle partie du globe (pays du sud, asie, etc.) ?
- La ville a-t-elle demandé aux associations ou ONG de rapporter les ordinateurs une fois qu'ils seront définitivement hors d'usage ? Et pourquoi ?
- Quelles garanties la ville de Lausanne a-t-elle que les ordinateurs, une fois définitivement hors d'usage, seront détruits de manière adéquate en recyclant les différents éléments composant le hardware ? Et pourquoi ?
- Que compte faire la Municipalité si elle n'a aucune garantie quant à la manière dont seront éliminés les ordinateurs qu'elle « offre » aux associations ou ONG ? Et pourquoi ?

D'avance je remercie la Municipalité pour les réponses aux questions susmentionnées

Lausanne, le 27 septembre 2010

Yves Ferrari

